

MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 février 2014

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoins au Maire :

CANESTRARI Véronique - CONSTANTIN Claude - LEVARDON Michel

Conseillers Municipaux :

BLACHE Sandrine - BOYER Marc - BRETON Pierre - HENRY Christine - LAPEYRE Alain -
MANOLIOS Marc - RABILLARD Sylvie

Procuration :

AYMARD Jean-Pierre à CANESTRARI Véronique

Absents :

FODERA Florent

Secrétaire de séance :

Véronique CANESTRARI

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

Ordre du Jour

- ❖ Chèques cadeaux personnel communal
- ❖ Poste personnel administratif
- ❖ Convention CDG 26 assistance retraite
- ❖ Ouverture crédit budgétaire budget assainissement
- ❖ Remise gracieuse pénalités retard paiement TLE
- ❖ Autorisation renonciation condition résolutoire vente lot 6 ZA
- ❖ SDED raccordement pompage agricole
- ❖ Questions diverses

Chèques cadeaux personnel communal

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les conditions d'attribution des chèques cadeaux remis à l'ensemble du personnel communal à l'occasion des fêtes de Noël et notamment de supprimer la modalité que le montant soit affecté au taux de présentisme relevé pour les primes annuelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification des conditions d'attribution, le montant attribué de 80 Euros par agent reste inchangé.

Poste personnel administratif

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande d'un agent d'aménager son temps de travail, il convient de modifier le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe au service administratif en supprimant le poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à 32 heures et en créant un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à 30 heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du poste précité au service administratif qui sera effective au 1^{er} mars 2014.

Convention CDG 26 assistance retraite

M. le Maire rappelle que la convention assistance retraite passée avec le Centre De Gestion le 22 juin 2011 est arrivée à son échéance le 31 décembre 2013.

M. le Maire donne lecture de l'avenant N°1 à la convention précitée, prorogeant la convention du 01/01/2014 au 31/12/2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant N°1 et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ouverture crédit budgétaire budget assainissement et commune

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose une ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget :

A hauteur de 2.500 Euros imputés en dépenses au chapitre 20 – compte 2031, pour financer l'opération « Etude extension de la station d'épuration » sur l'exercice 2014 du budget assainissement.

A hauteur de 1.500 Euros imputés en dépenses au chapitre 23 – compte 2313, pour financer l'opération « Réaménagement salle garderie au groupe scolaire » sur l'exercice 2014 du budget communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ouverture des crédits précités.

Remise gracieuse pénalités retard paiement TLE

M. le Maire fait état d'une demande de remises gracieuses de pénalités pour les retards de paiement de la taxe locale d'équipement concernant le dossier de permis de construire de M. BOISSEAU Joël et SERGUIER Carole.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur la demande de remises gracieuses précitée.

Autorisation renonciation condition résolutoire vente lot 6 ZA

M. le Maire soumet une demande présentée par les Consorts MILESI visant à obtenir renonciation de la part de la commune de Rochegude à la clause résolutoire apparaissant dans l'acte de vente du 21 et 26 mai 2010 du lot N°6 lotissement Zone Artisanale « La Garrigue » afin de pouvoir revendre ce lot. Il précise que la condition résolutoire prévoit que dans le cas où le terrain ne serait pas utilisé à usage professionnel dans les deux ans suivant la vente, il sera rétrocédé à la commune à prix coûtant, action pouvant être intentée dans le délai de 5 ans à l'expiration de ce délai de deux ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à l'exercice de la condition résolutoire précitée et autorise M. le Maire à signer tout acte authentique à cet effet.

SDED raccordement pompage agricole

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu une demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune pour alimenter un pompage agricole – poste CHABERT.

Le Conseil Municipal à dix voix pour et deux abstentions refuse le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

Questions diverses

- **Contrats exploitation de la station d'épuration et du réseau assainissement**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les contrats de prestations établis par la SDEI à Carpentras, pour l'exploitation de la station d'épuration et du réseau assainissement des eaux usées de la commune qui a pour objectif d'en assurer leur bon fonctionnement.

Le montant forfaitaire annuel pour l'exploitation de la station est de 13.100 € HT et de 5.600 € HT pour l'entretien courant de l'assainissement collectif de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les contrats à passer avec la SDEI à Carpentras et donne pouvoir à M. le Maire pour signature de toutes les pièces à intervenir.

- **Rendu acte des décisions du Maire**

M. le Maire donne lecture des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner depuis le dernier Conseil Municipal.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- L 1607

M. le Maire lève la séance à 23h00.

Le Maire
Didier BESNIER



